

CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Date de Convocation

27 Octobre 2021

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRISSAY SUR MANSE, dûment convoqué le 27 octobre 2021 s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur DERNONCOUR Mark, Maire

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

- DERNONCOUR MARK
- LEGROS JEAN-JACQUES
- LANDIER JANY
- ONDET JULIEN (arrivé à 20h10)
- TROUBAT ISABELLE
- DE NOUEL BERTRAND
- SAUVAGE ETIENNE

A été désigné secrétaire : SAUVAGE ETIENNE

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-001 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 Octobre

Vote : Membres 7, Présents 6, Représentés 0, Votants 6, Exprimés 6

Pour : 6

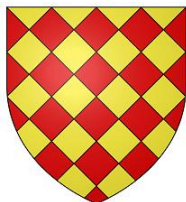
Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° :
2021-11-001

Publiée le : 5 novembre
2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
5 novembre 2021



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-002 – GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE « POLE ENERGIE CENTRE » RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION

DCM N° :
2021-11-002
Publiée le : 5 novembre
2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
5 novembre 2021

Le conseil de Crissay Sur Manse

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de Crissay Sur Manse a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

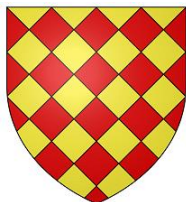
Considérant que la Commune de Crissay Sur Manse au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune de Crissay Sur Manse sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** son adhésion au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, et les services associés ;
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur Le Maire pour le compte de la Commune de Crissay Sur Manse dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **PREND** acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la Commune de Crissay Sur Manse pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Crissay Sur Manse, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de Crissay Sur manse

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement

Vote : Membres 7, Présents 7, Représentés 0, Votants 7, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-003 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

DCM N° :
2021-11-003

Publiée le : 5 novembre
2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
5 novembre 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Chinon a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. La somme totale, arrêtée au 12 Octobre 2021 est de 384.07euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

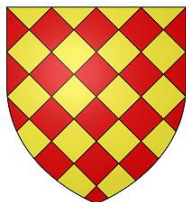
- **ADMET** en non-valeur le somme de 384.07 euros
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Vote : Membres 7, Présents 7, Représentés 0, Votants 7, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-004 – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits afin de régler des factures et des écritures spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTER** les virements des crédits

Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
020	972.00	2131-opér 60	972.00
022	384.07	6541	384.07

DCM N° :
2021-11-004
Publiée le : 5 novembre
2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
5 novembre 2021

Vote : Membres 7, Présents 7, Représentés 0, Votants 7, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

ADAC – Juriste : Marché de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de l'Eglise et la Rue du Puits Auger

Lancement du marché maîtrise d'œuvre.

Procédure adaptée. Publication du marché dans le Nouvelle République avec une remise des offres au 15 Décembre 2021.

Montant total des travaux : 270 000 euros HT.

Les critères de jugement des offres sont :

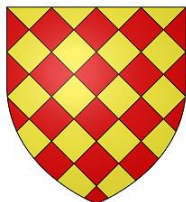
1°) Valeur technique adaptée au regard du mémoire justificatif fourni et notée sur 70%

- Méthodologie : 45%
- Composition de l'équipe dédiée : 15%
- Calendrier prévisionnel de l'opération : 5%
- Références significatives : 5%

2°) Montant des honoraires noté sur 30% (toutes tranches confondues)

CRTE Rencontre avec le Sous-Préfet :

CCTVV : environ 120 dossiers – 50 % de refus de l'état.



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Projet de Crissay :

Aménagement de la Place de l'Église et la Rue du Puits Auger : dossier rejeté renvoi sur la DETR et Département

Eclairage public : dossier accepté à condition de mutualiser avec les autres communes. Attente du retour de la CCTVV.

SIAEP :

Canalisation : changement des canalisations au lieu-dit Maugonne.

Faire l'arrêté de circulation.

Cérémonie du 11 Novembre 2021 :

Environ 20 personnes au repas.

Le lendemain prévoir une distribution aux personnes ne pouvant se déplacer :

- Monsieur et Madame Lelarge
- Madame Riboul Ginette
- Madame Collard Geneviève
- Madame Legros Jacqueline

Revoir pour les courses (viande)

Loto : il est prévu 2 lots offert par le Comité d'Animation

Tête de chêne :

Monsieur Ondet Philippe est intéressé.

Proposition de 12 euros le stères. Prendre une délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Illuminations de Noël :

Prévoir l'installation des décorations de Noël.

Spot éclairage derrière église : à voir il ne fonctionne plus

Sécurisation du local – Mail de Monsieur Lusseau :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du théâtre à mis en place une alarme sonore à détection à l'intérieur du local.

Prochain conseil municipal : Lundi 6 Décembre 2021 à 20h00, salle des fêtes

La séance est close à 21h10

Pour extrait conforme,

A Crissay-Sur-Manse, le 2 novembre 2021

LE MAIRE,

DERNONCOUR MARK